

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un Pacte Autonomie Domicile pour inciter les départements à adopter des politiques ambitieuses du « bien vieillir » chez soi

Paris, le 9 juin 2021

La Fédésap, principale fédération d'entreprises de Services à la Personne et d'Aide à Domicile, a mis en ligne un « Pacte Autonomie Domicile », en vue des élections départementales des 20 et 27 juin. Ce Pacte invite les citoyens à aller voter pour les candidats qui défendront une politique départementale ambitieuse du « bien vieillir » à domicile. Il s'adresse également aux candidats, qui, une fois élus, devront adopter les décisions censées permettre aux personnes âgées et handicapées de rester le plus longtemps chez eux.

Les départements sont les chefs de file de la politique de soutien à l'autonomie dans les territoires. Ils versent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à 700.000 personnes âgées et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à 250.000 bénéficiaires.

Le Pacte Autonomie Domicile fonctionne sur le modèle de la pétition. Tous les citoyens qui se sentent concernés par la politique en faveur du maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, qui peuvent être un parent, un conjoint ou un proche, les auxiliaires de vie, ainsi que les personnes bénéficiaires des aides, sont invités à le signer. Les candidats aux élections départementales sont également encouragés à signer le Pacte et laisser un message sur le site, qui pourra être lu par les électeurs de leur canton.

Afin de toucher le grand public, une campagne sur les principaux réseaux sociaux va démarrer. Des outils de communication ont été transmis aux 3.000 adhérents de la Fédésap pour qu'ils les distribuent à leurs 110.000 salariés et leurs 660.000 clients. Pour ce qui concerne les candidats, la Fédésap compte sur sa centaine de délégués dans les départements et les régions pour les interpeler, par des mails et des courriers, et les rencontrer sur le terrain.

Le site perdurera au-delà du 27 juin, afin de servir d'outil de communication à la Fédésap auprès des nouveaux exécutifs départementaux, qui seront désignés début juillet, ainsi qu'à la rentrée, lorsque les conseillers départementaux voteront leurs premières décisions.

« L'attente sociétale est forte puisque 9 Français sur 10 veulent vieillir à domicile. Elle va s'accroître car d'ici 2025, la France comptera un million de personnes âgées de plus de 75 ans supplémentaires. Toutefois, les politiques mises en œuvre par les départements en faveur de l'autonomie des personnes vulnérables apparaissent jusqu'à présent en deçà des exigences », déclare M. Amir Reza-Tofighi, Président de la Fédésap.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Par exemple, les montants de l'APA et la PCH varient d'un département à l'autre. Il vaut mieux habiter dans l'Isère ou les Hauts-de-Seine que dans la Somme ou la Corrèze si vous êtes une personne âgée en perte de capacités ou en situation de handicap. Aux inégalités territoriales s'ajoutent des inégalités de tarifs. Les prix changent en fonction du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) choisi. Il existe, en effet, d'une part, des services autorisés par le département à proposer des prestations sur le territoire, qui sont « tarifés » (prix fixés par le département), et d'autre part, des services autorisés « non-tarifés » (prix librement fixés, mais encadrés). La complexité des dispositifs et des démarches administratives, ainsi que le manque de clarté de l'information sur ces dispositifs expliquent que l'APA et la PCH affichent un taux de non-recours de 20 %.

Pour réussir le virage domiciliaire, le Pacte Autonomie Domicile regroupe 11 propositions :

- 1) Garantir le libre choix des personnes âgées ou handicapées pour leur mode d'accompagnement à domicile.
- 2) Simplifier et encourager le recours à un service d'aide à l'autonomie.
- 3) Assurer la même prise en charge pour une personne en perte d'autonomie quel que soit son choix de prestataire.
- 4) Garantir une offre plurielle de qualité sur tous les territoires, afin que les personnes en perte d'autonomie puissent choisir le service d'accompagnement le plus adapté à leur choix de vie.
- 5) Améliorer l'attractivité du secteur en valorisant les métiers de l'aide à domicile.
- 6) Lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes âgées ou en situation de handicap.
- 7) Soutenir les proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie, en situation de handicap, ou malades chroniques.
- 8) Faciliter les déplacements des professionnels du domicile.
- 9) Encourager l'innovation pour améliorer la qualité de service.
- 10) Accélérer la transformation numérique de l'accompagnement à l'autonomie.
- 11) Mobiliser les acteurs de l'autonomie sur les enjeux environnementaux.

Pour une politique du « bien vivre et bien vieillir à domicile » ambitieuse, soutenez le PACTE : www.pacte-autonomie-domicile.org.